

Commission du droit du Canada

**Budget des dépenses
2000–2001**

Rapport sur les plans et les priorités

Anne McLellan
Ministre de la Justice

Table des matières

Section I	Message du président	1
Section II	Vue d'ensemble de la Commission	
	A. Mandat, rôles et responsabilités	5
	B. Objectif de la Commission	5
	C. Facteurs externes influant sur la Commission	7
	D. Dépenses prévues	8
Section III	Plans, résultats et ressources	
	A. Objectif du secteur d'activité	9
	B. Description du secteur d'activité	9
	C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	9
Section IV	Renseignements financiers	15
Section V	Autres renseignements	17

Section I Message du président

J'ai le plaisir de présenter le troisième Rapport sur les plans et les priorités de la Commission du droit du Canada. Au cours de la dernière année, la Commission a atteint tous les objectifs institutionnels qu'elle s'était fixés dans le Plan stratégique qu'elle a soumis à la ministre de la Justice en décembre 1997.

Des partenariats ont été établis à long terme et relativement à des projets particuliers avec des organisations professionnelles et universitaires et avec des organisations actives dans les domaines de la recherche, de la politique et de la réforme du droit partout au Canada. La Commission a co-parrainé des conférences nationales qui ont eu lieu dans cinq provinces. Elle reçoit désormais régulièrement des invitations à participer à des projets d'information et d'éducation du public en matière de réforme du droit d'un océan à l'autre : activités scolaires, initiatives communautaires, conférences universitaires, programmes éducatifs professionnels et séminaires de formation juridique permanente.

La Commission a produit ou est en voie de produire des documents de discussion reliés à chacun de ses quatre thèmes de recherche. Prochainement, elle déposera au Parlement des rapports portant sur deux de ses principaux sujets de recherche. Enfin, le rapport sur le renvoi ministériel sur les sévices commis contre les enfants placés en établissements a été remis à la ministre de la Justice en mars.

L'automne dernier, la Commission du droit s'est astreinte à une évaluation de son rendement à mi-mandat, exécutée en externe en fonction du cadre de responsabilité approuvé par son Conseil consultatif. Cette évaluation a révélé que la Commission du droit est largement reconnue au Canada et dans les cercles internationaux de la réforme du droit comme étant un organisme de réforme du droit qui présente une conception innovatrice et profonde des problèmes et des possibilités du droit.

Les projets actuellement en cours relativement à chaque thème de recherche—une démarche d'agence de citoyens relativement à la gouvernance, de nouvelles formes de rapports personnels de dépendance et d'interdépendance entre adultes, la justice réparatrice et « transformative » ainsi que les réponses du droit en matière de bouleversements économiques—semblent avoir touché une corde sensible des Canadiens et des Canadiennes. La Commission du droit reçoit fréquemment des demandes de participation à des initiatives nationales de réforme du droit. Plus encore que les rapports déposés devant le Parlement, ce sont ces réflexions et ces recommandations au sujet de la forme et du contenu du droit qui traduisent la contribution unique de la Commission du droit du Canada.

Responsabilité à l'égard des Canadiens et des Canadiennes

À la fin de cette troisième année d'activité, et au moment où les mandats des cinq commissaires arrivent à terme, la Commission du droit tient à indiquer ce qu'elle a appris de ses recherches permanentes et sur la façon dont elle peut le mieux accomplir le mandat qui lui est confié par la loi.

À ce jour, les études et les recherches confirment les démarches définies dans le Plan stratégique de décembre 1997. De plus, ces études indiquent les voies où d'autres projets de recherche spécifiques pourraient enrichir les quatre rapports qui constituent les thèmes définis dans le plan de recherche quinquennal établi à l'origine. La Commission a mis à jour ce plan de recherche afin qu'il reflète les leçons tirées au cours des trois dernières années et qu'il continue de favoriser les progrès relativement aux deux objectifs que sont l'élaboration de nouvelles perspectives juridiques, d'une part, et de nouveaux concepts juridiques, d'autre part.

Au cours de la prochaine année, la Commission entend également faire un examen critique de son propre cadre intellectuel. Il s'agit de scruter comment elle aborde les enjeux du pluralisme, de la capacité du droit de traiter les citoyens et les citoyennes comme des agents moraux et du rôle du droit en ce qui concerne le fait de surmonter les déséquilibres du pouvoir social. En définitive, si la Commission du droit n'est pas capable de critiquer elle-même la capacité de ses recherches à améliorer les compréhensions du droit qu'elle a adoptées pour orienter sa recherche, elle ne réalise pas l'un des principaux objectifs que lui assigne la loi.

Ces activités aideront la Commission à réitérer son engagement de faire participer les Canadiens et les Canadiennes au renouvellement de leur droit. La Commission aspire à offrir au public canadien les renseignements nécessaires pour faire des choix éclairés au sujet du type de droit auquel il s'attend pour se donner un ordre juridique adapté, pertinent, accessible et juste.

Faire triompher le droit

Au cours de sa première année d'activité, la Commission du droit a cherché avant tout à jalonner une position au sujet du rapport qui existe entre le droit officiel et le droit qui se fait dans l'interaction quotidienne des Canadiens entre eux. Son rapport annuel de 1998—*Le droit vivant*—visait à signaler le but de la Commission, qui consiste à comprendre le droit comme un reflet de la vie sociale, et sa conviction que le droit officiel occupe une trop grande place dans la société canadienne.

À sa deuxième année d'activité, alors que le travail relatif au renvoi ministériel était résolument en cours et que les études sur la justice réparatrice, sur la gouvernance autochtone en milieu urbain, sur les nouvelles formes de rapports familiaux et sur les rapports en évolution au sein du milieu de travail étaient entreprises, la Commission visait à mettre l'accent sur la façon dont la réussite du droit dépend de sa sensibilité et de sa capacité de porter attention aux enjeux relatifs à la justice. En 1999, son rapport annuel observait ceci : « La poursuite du droit plus juste se définit avant tout comme un combat pour la reconnaissance et le respect. »

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Commission a orienté sa recherche et ses autres activités vers l'amélioration de la capacité des Canadiens de résoudre le problème de la professionnalisation et du caractère instrumental du « droit officiel émanant du centre ». Libérer notre compréhension des rapports interpersonnels des concepts désuets et relevant de la censure, détacher l'identité de sa reconnaissance par l'État, dissocier la gouvernance du gouvernement et séparer la recherche d'un loyer intéressée de la régulation économique attentive sont les thèmes centraux qui, selon la Commission, peuvent permettre d'atteindre les objectifs de renverser le droit statique, injuste et désuet et de faire triompher une conception du droit qui correspond plus aux besoins contemporains.

Cette capacité de mettre à l'épreuve les idées consacrées est, après tout, le motif de l'établissement d'un organisme indépendant de réflexion et de réforme du droit.

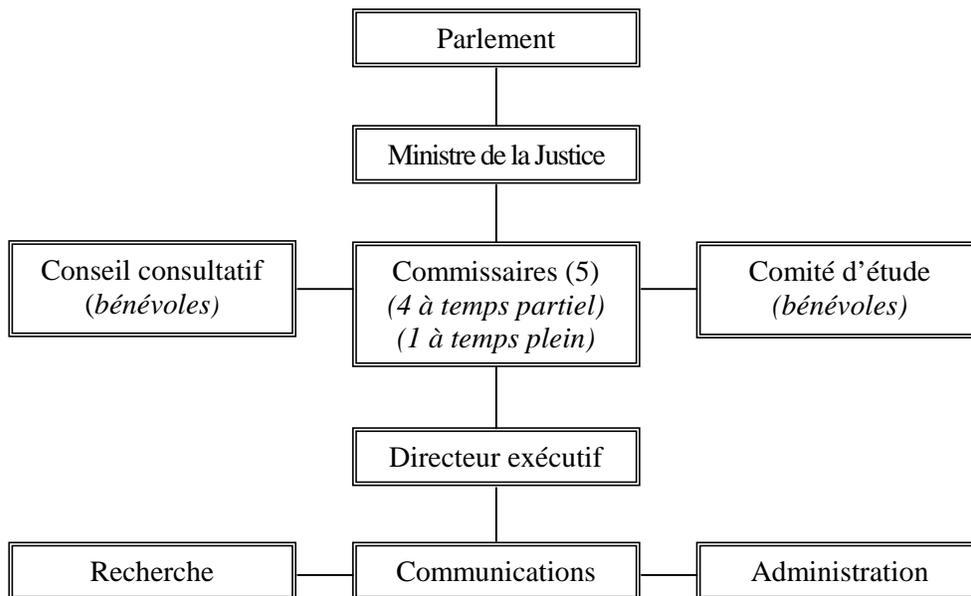
Roderick A. Macdonald
Président

Section II Vue d'ensemble de la Commission

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le mandat de la Commission du droit du Canada est tiré de la Loi sur la Commission du droit du Canada qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat établi par la loi de la Commission est : « d'étudier et revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada—le droit civil et la common law. »

Organigramme



B. Objectif de la Commission

L'objectif de la Commission est de fournir des conseils indépendants sur les mesures d'amélioration, de modernisation et de réforme du droit, de ses institutions et de ses procédures afin de répondre à l'évolution des besoins de la société canadienne et des individus qui la composent.

Objectifs stratégiques

Aux termes de l'article 3 de sa loi constitutive, la Commission doit articuler ses recherches autour des objectifs suivants :

Nouveaux concepts juridiques : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;

Efficacité et accessibilité : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;

Stimulation d'un débat critique : la Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités, de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;

Éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit : la Commission est chargée de travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

À l'appui de son mandat établi par la loi et énoncé dans les parties précédentes, la Commission du droit a formulé sa mission comme suit :

**La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager
les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit afin de
s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et
également accessible à tous et à toutes.**

Organisation

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Justice. Le président et quatre commissaires à temps partiel sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

Afin de mettre en œuvre à la fois l'esprit et la lettre de la loi qui constitue la Commission, on a mis sur pied un conseil consultatif bénévole composé de 21 particuliers et spécialistes de l'extérieur représentant la diversité socio-économique et culturelle du Canada ainsi qu'une vaste gamme de disciplines. Le conseil fournira des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherche à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour fournir des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. La majeure

partie de la recherche effectuée à l'appui des comités d'étude sera confiée à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire dont les services sont retenus par contrat.

Principes directeurs

Dans l'exécution de sa mission, la Commission du droit du Canada s'appuie sur les principes suivants :

Ouverture

Les politiques et procédures de la Commission sont ouvertes et accueillantes. Cela signifie qu'elles tiennent compte de tout l'éventail des personnes qui sont visées par le droit et la justice et qui s'en préoccupent, et qu'elles permettent à des personnes qui ne se font pas entendre habituellement de s'exprimer publiquement. La Commission s'engage à ce que ses travaux soient adaptés et accessibles à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

Approche multidisciplinaire

La Commission perçoit le droit comme un élément du contexte socio-économique dans son ensemble. Elle tentera, en adoptant une perspective multidisciplinaire, de cerner les facteurs qui sous-tendent les lacunes du système juridique. Pour évaluer le droit dans son contexte social, la Commission s'appuie sur différentes sources d'expérience juridique et non juridique, et effectue des recherches empiriques.

Pratiques novatrices

La Commission utilise des techniques de recherche et de gestion novatrices, et elle se sert de la nouvelle technologie, le cas échéant, pour la collecte d'information, l'évaluation, la consultation et la communication. Elle entend être efficace dans tous les aspects de son fonctionnement.

Collaboration

La Commission établit des partenariats avec des organismes des secteurs public et privé et avec les gouvernements. Elle collabore étroitement avec les universités, ainsi qu'avec les centres de recherche. Pour éviter les doubles emplois et bénéficier des connaissances actuelles et de la capacité des autres à aborder des questions d'intérêt commun, elle établira des réseaux dynamiques et créatifs de personnes et de groupes soucieux d'améliorer le droit.

C. Facteurs externes influant sur la Commission

Bien que la Commission ne soit pas responsable de l'élaboration finale des politiques, de l'adoption ou de l'amendement des lois, ni des services offerts au public, on s'attend à ce qu'elle fournisse au gouvernement et au Parlement des conseils judiciaires et éclairés sur la meilleure façon de mettre le droit au service des Canadiens et des Canadiennes.

C'est pourquoi elle doit prêter une attention particulière aux inquiétudes exprimées par les Canadiens et les Canadiennes sur la pertinence et la valeur du droit contemporain et de ses institutions, puisque ceux-ci ont une influence sur leur vie de citoyens, de partenaires, de parents, de travailleurs, de consommateurs et de tiers. Ces inquiétudes sont généralement reliées à l'accessibilité, à la responsabilité et à la justice d'un système juridique dont les postulats et les prescriptions sont souvent considérés comme étant désuets.

En matière de réforme du droit, les attentes sont vastes, variées et parfois contradictoires. Un des principaux défis que doit donc relever la Commission est de reconnaître les domaines où sa contribution peut être à la fois opportune et utile pour apporter des changements dans la perception, la conception et l'administration du droit.

Compte tenu des ressources limitées dont dispose la Commission, celle-ci doit être très attentive aux travaux des autres personnes au sein des gouvernements, des universités et des entreprises privées en matière de recherche et d'élaboration de politiques reliées au droit et à la société. En plus d'éviter des dédoublement coûteux, cette approche permet à la Commission de mettre à profit les travaux d'autres organismes et d'établir des partenariats efficaces pour l'atteinte de ses objectifs.

D. Dépenses prévues

(En milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999 – 2000*	Dépenses prévues 2000 – 2001	Dépenses prévues 2001 – 2002	Dépenses prévues 2002 – 2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 011,0	3 007,0	3 007,0	3 007,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	3 011,0	3 007,0	3 007,0	3 007,0
Rajustements**	139,5	-	-	-
Dépenses prévues nettes	3 150,5	3 007,0	3 007,0	3 007,0
Moins: Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : Coût des services reçus sans frais	107,0	107,7	107,7	107,7
Coût net du programme	3 257,5	3 114,7	3 114,7	3 114,7

Équivalents temps plein	9	11	11	11
--------------------------------	---	-----------	----	----

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et des initiatives du budget.

Section III Plans, résultats et ressources

Commission du droit du Canada

A. Objectif du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité est le même que l'objectif du programme énoncé ci-dessus.

B. Description du secteur d'activité

La Commission du droit du Canada remplit ce mandat en faisant la promotion de la recherche qui permet aux Canadiens et aux Canadiennes de participer directement au renouvellement du droit. La Commission élabore et exécute des programmes de recherche qui visent à mieux comprendre le rôle que le droit peut et devrait jouer au sein de la société canadienne.

La Commission consulte la profession juridique et l'ensemble des Canadiens et Canadiennes de différentes façons. En plus de la publication et de la distribution de rapports, elle recourt à d'autres médias et tribunes, y compris la diffusion d'études par voie électronique, le parrainage de conférences et de séminaires, les conférences de presse et les assemblées publiques.

La Commission résume les résultats de ses recherches et de ses consultations dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions. À l'occasion, elle peut formuler ces conclusions et ces propositions sous forme de recommandations destinées au Parlement.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Tableau des principaux résultats

Offrir aux Canadiens et Canadiennes :	Comme le démontrent :
Des avis sur l'amélioration de la justice du droit.	<ul style="list-style-type: none">• Des recherches pertinentes et opportunes sur des questions de droit et de justice.• Une tribune publique au sujet du droit et de la façon dont il fonctionne au sein de la société canadienne.• Des recommandations réfléchies relativement à l'amélioration, à la modernisation et à la réforme du droit.

Résultats escomptés et activités

La Commission a adopté un Plan stratégique relativement à son programme de recherche qui s'étend sur les trois à cinq premières années. Le cadre directeur de ce programme de recherche pour la période de planification comprend quatre thèmes généraux : les rapports personnels, les rapports de gouvernance, les rapports économiques et les rapports sociaux.

Cette articulation thématique de la recherche autour de différents rapports reflète l'engagement de la Commission de rechercher de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. Une démarche multidisciplinaire est donc nécessaire, car ces rapports ne font pas partie des catégories juridiques traditionnelles. Elle témoigne aussi de l'importance que la Commission porte à la conception et à la tenue de recherches qui soient compréhensibles et accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes.

En outre, un tel cadre directeur permet de souligner la suprématie des rapports et le rôle du droit dans la structure et la forme des relations entre les personnes dans une société moderne. Ce sont ces rapports mêmes, et non les règles de droit spécifiques, qui constituent le point de départ de la recherche. Les études porteront sur les rapports choisis non pas comme étant des reflets passifs des concepts juridiques, mais plutôt comme étant des institutions sociales dynamiques.

Dans chacun de ces grands thèmes, la Commission a produit des documents d'encadrement qui reflètent les idées principales et les programmes de recherche qu'elle souhaite mener à bien. Un certain nombre de projets de recherche ont été lancés pour chacun des thèmes. La Commission commandera ensuite des études pour faire la synthèse des connaissances acquises grâce à chacun des thèmes, pour montrer les liens qui unissent ces projets entre eux, et pour illustrer comment ces projets fournissent des renseignements pour les thèmes de recherche plus généraux choisis par la Commission.

La Commission continuera de produire une grande variété de documents de recherche. Par exemple, mentionnons des documents d'information générale sur la nature et sur la portée d'un sujet donné, des documents de discussion qui présentent les constatations auxquelles en arrive la Commission et les choix qui s'offrent à elle en matière de consultation et de réactions, et des rapports qui expriment les opinions de la Commission sur un sujet étudié.

Rapports personnels

Le droit canadien repose actuellement sur des idées préconçues concernant la façon dont les gens organisent leur vie privée et sur leurs relations avec leurs partenaires, leurs parents, leurs enfants ainsi qu'avec d'autres personnes avec lesquelles ils entretiennent des liens étroits. Par conséquent, certaines politiques juridiques qui en découlent sont désuètes et contre-productives.

La Commission a lancé un certain nombre d'études qui examinent de près certains rapports de dépendance et d'interdépendance. Elle vise ainsi à comprendre comment le droit perçoit et conçoit ces rapports et, par conséquent, comment il peut pallier ou exacerber les déséquilibres de pouvoir pouvant mener aux abus et à l'exploitation.

En 2000–2001, la Commission prévoit publier deux ensembles d'études générales et à soumettre deux rapports au Parlement qui porteront sur ce thème. Le premier rapport paraîtra à l'automne 2000. Il présentera les points de vue de la Commission sur la façon dont le droit devrait reconnaître, enrichir et soutenir les rapports de dépendance et d'interdépendance entre adultes. Les études de la Commission laissent entendre que le Parlement n'a pas accordé une attention suffisante à la définition de son rôle relativement au bien-être psychologique, émotionnel, physique et économique des adultes dans de tels rapports. Non seulement le Parlement n'a pas su reconnaître la grande diversité des rapports, mais il a continué de s'appuyer sur des concepts juridiques désuets pour définir comment promouvoir au mieux les objectifs de sa politique fondamentale. La Commission du droit espère recentrer le débat actuel au sujet de la véritable signification du mariage et de la forme centrale de la famille, et ce, dans le cadre d'une enquête pour déterminer les politiques à adopter pour répondre le mieux possible aux besoins de tous les adultes canadiens qui vivent actuellement un rapport de dépendance et d'interdépendance.

La publication du deuxième rapport aura lieu au printemps 2001. Ce rapport vise à expliquer comment le droit n'est pas adapté aux rapports personnels dans lesquels d'autres adultes servent d'intermédiaires. La Commission présentera une recherche qui porte sur les conditions dans lesquelles les abus et l'exploitation surviennent et qui émet des recommandations sur la façon dont l'autonomie des aîné-e-s peut être accrue ainsi que sur la façon de soutenir les pourvoyeurs institutionnels et personnels dans la prestation de soins et d'assistance adaptés aux besoins de ces aîné-e-s.

Pour compléter ses études sur les rapports personnels là où la pratique sociale et du droit définit le caractère de ces rapports, la Commission entreprendra également des études des rapports personnels dans les cas où la situation des personnes concernées est presque exclusivement définie par le droit. Le premier projet en cette matière consistera à examiner le rapport qui existe entre les immigrants et leurs parrains.

Enfin, les rapports personnels ont été choisis comme étant le thème de l'initiative « Perspectives juridiques » pour l'an 2000. Cette initiative est parrainée par la Commission, l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne « droit et société » et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit. Elle entraînera la production et la publication, à l'automne 2000, de six articles savants qui porteront sur les formes nouvelles et naissantes de rapports personnels.

Rapports sociaux

Les balises qui permettent de définir l'identité des groupes changent du fait que les personnes cherchent à modifier les rapports sociaux existants ou à développer de nouveaux rapports sociaux les uns avec les autres. Une perception se répand, celle voulant que l'identité des groupes est devenue plus hétérogène, diffuse et complexe au cours des deux dernières décennies. De plus en plus, les Canadiennes et les Canadiens se définissent comme des membres de groupes multiples, qui se chevauchent et qui sont souvent contradictoires. Ce phénomène reflète que les balises sociales, politiques et culturelles que nous utilisons pour définir l'adhésion aux groupes sont en transformation.

En 2000, la Commission du droit entreprendra un important programme de recherche pour examiner la question du lien entre l'identité des groupes et le droit. Parmi les questions à étudier, il y aura le rôle du droit dans le développement et le maintien de collectivités vigoureuses; comment la communication assistée par ordinateur redéfinit notre façon de penser les collectivités; comment les processus économiques, technologiques et sociaux associés à la mondialisation façonnent l'identité des groupes et la formation des collectivités; et comment le droit réagit aux nouvelles façons d'organiser l'espace public.

La Commission continuera d'étudier le concept de la justice réparatrice ou « transformative ». L'objectif consiste à discerner les idées de base associées au concept et de comparer ces idées avec les notions traditionnelles de la justice corrective, distributive, de restitution et de rétribution. C'est en mai 2000 que le lancement de ces études aura lieu dans le cadre du deuxième appel de propositions relatif au Programme sur les rapports en évolution parrainé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et la Commission du droit. Il s'agit cette fois d'étudier comment la justice réparatrice peut s'appliquer non seulement au domaine de la justice pénale, mais aussi à des champs tels que la famille, les faillites de consommateur, la gouvernance des sociétés privées, les relations de travail et le droit anti-discrimination, où le seul maintien de rapports multipartites et entre les groupes est une valeur importante.

Durant l'année, d'autres contrats seront octroyés à cette fin. De plus, au début de 2001, une importante conférence aura lieu pour discuter et résumer les résultats de la recherche. Il y aura publication d'un rapport au printemps de cette année-là.

Rapport économiques

De nos jours, nombre des plus importants rapports sont ceux de nature économique, qui comportent la reconnaissance, l'attribution et la distribution de ressources. De manière générale, l'intention de la Commission est d'étudier la meilleure façon de structurer le droit pour favoriser la vigueur économique tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

Différents changements dans les modèles de commerce, de consommation, d'éducation et de travail soulèvent des enjeux politiques en raison de la dislocation de l'emploi, des familles et des collectivités dont ils sont la cause. La Commission croit que la compréhension des activités des marchés comme constituant des rapports aidera à établir comment le droit devrait réagir de la meilleure manière aux dérèglements humains et sociaux causés par les transformations économiques.

Au printemps 2000, la Commission publiera un document de réflexion qui examinera les justifications d'une sorte de transition économique—que nous pouvons caractériser comme un choc économique—et les types de réactions gouvernementales à ce type de transition. Les cinq mémoires de recherche commandés par contrat dans le cadre de l'appel de propositions relatif au Programme sur les rapports en évolution parrainé par le CRSH et la Commission du droit pour l'année 1999–2000 seront présentés à une conférence nationale qui aura lieu en novembre 2000. À partir des délibérations de cette conférence, la Commission, au printemps 2001, élaborera un rapport qui définira les options politiques en matière de réponses gouvernementales dans le domaine des transitions économiques.

La Commission planifie aussi de produire un rapport au mois d'août 2000 au sujet des options pour la rationalisation du droit dans le domaine des intérêts fédéraux en matière de sécurité. Ce projet, entrepris dans le cadre d'un partenariat avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, vise à explorer différents modèles d'harmonisation des lois qui pourraient convenir tant à l'intérieur du Canada que sur la scène économique transnationale.

Rapports de gouvernance

L'objectif sous-jacent au thème de recherche que sont les rapports de gouvernance est d'étudier des façons d'amener les citoyens à participer de façon significative aux processus démocratiques des institutions publiques. Les Canadiens et les Canadiennes se désengagent de ces institutions et sont plus sceptiques quant à leurs facultés d'adaptation. L'idée maîtresse du thème est de connaître quelles sortes et quelles formes de droit correspondent le mieux aux notions de citoyenneté et des attributs du citoyen inhérentes à un État libéral et démocratique.

Au premier trimestre de l'exercice 2000–2001, la Commission publiera deux ensemble de comptes rendus sur la gouvernance : l'un sur le concept de l'agence de citoyens; l'autre sur la théorie de la législation. Au début de l'été, elle distribuera un document de discussion relativement à l'à-propos et aux répercussions de l'adoption du concept d'agence de citoyens comme étant le principe central de la gouvernance moderne. L'objectif de ce document de discussion sera de tester si l'idée d'une gouvernance qui s'effectue à partir de la perspective du citoyen peut améliorer la façon de concevoir les programmes de réglementation, les formes et le fond de la législation et de la législation par délégation; également, de tester la manière dont les instruments politiques tels que les subventions, les contrats et la fiscalité sont utilisés.

Au début de l'automne, la Commission publiera un document de réflexion sur la législation et, au commencement de 2001, un document de discussion. Ce document de discussion présentera un modèle de structure et de rédaction de la législation qui visera à répondre aux besoins d'un État canadien bilingue, fondé sur deux systèmes juridiques et présentant une grande diversité culturelle, et ce, de façon qui tienne compte des préoccupations sémiotiques, symboliques et instrumentales.

La Commission publiera aussi deux documents de réflexion qui porteront sur des sites et des modes différents de gouvernance. L'un traite de la gouvernance de la recherche médicale comportant des sujets humains et l'autre, des stratégies de gestion de la diversité linguistique dans des organisations nationales non gouvernementales. La Commission espère que, vers la fin de l'année, elle pourra regrouper les résultats de ses recherches sur les moyens et les sites de la gouvernance dans un rapport qui soulignera les principes et les pratiques exemplaires pour la gouvernance des institutions publiques dans une société diversifiée.

Autres activités

Nonobstant ses modestes ressources, la Commission continuera de faire sentir sa présence dans le domaine général des politiques gouvernementales, en apportant une perspective unique et en encourageant les idées novatrices sur des questions faisant l'objet de débats.

La Commission poursuivra son partenariat de recherche sur quatre ans avec le CRSH. Le thème de l'an 2000 est « les rapports sociaux en évolution ». Le partenariat relatif aux Perspectives juridiques avec l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne « droit et société » et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit se poursuivra également. Le thème pour l'année 2000 est les nouvelles formes de « rapports personnels ».

La Commission établira d'autres partenariats avec les directions de politiques des ministères du gouvernement, les organisations non gouvernementales, les universités et des organismes professionnels à mesure que les occasions se présenteront et que les ressources le permettront.

En 2000–2001, la Commission du droit publiera deux autres volumes. L'un de ces volumes sera un recueil des articles sur le droit et la vie qui ont paru mensuellement dans le site Web de la Commission. Parmi ces articles, dix-huit seront colligés et publiés en coédition avec une presse universitaire sous forme de livre à couverture souple, qui sera également disponible sur disque compact. L'objectif consiste à les diffuser de façon générale aux établissements d'enseignement et aux organisations non gouvernementales en vue de favoriser une réflexion publique au sujet des possibilités qui s'ouvrent au droit dans le Canada d'aujourd'hui.

Le deuxième volume comprendra une série de compte rendus au sujet des enjeux qui caractérisent le droit moderne. Il présentera les leçons que la Commission a tirées au cours de ses trois années d'activité au sujet du droit et de son renouvellement. Il s'agira d'une tentative d'énonciation des thèmes sous-jacents et des démarches qui ont animé le travail de la Commission. Le but est de montrer comment la Commission a cherché à éviter de simplement renforcer les postulats désuets et de n'être qu'une nouvelle version des institutions juridiques inadaptées qu'elle doit remettre en question.

Section IV Renseignements financiers

Tableau 4.1 : Coût net du programme pour 2000-2001

(En milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	3 007,0
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	65,6
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	42,1
	107,7
Coût net du programme pour 2000-2001	3 114,7

Section V Autres renseignements

Lois administrées par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Adresses

Commission du droit du Canada

Immeuble Trebla, 11^e étage

473, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980

Télécopieur: (613) 946-8988

Courrier

électronique: info@cdc.gc.ca

Site Web: www.cdc.gc.ca